



BRICQUEVILLE SUR MER

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

Présents : Mmes MM. BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HUET Michel, JOSSAUME Virginie, MALHERBE Claude, PICOT Brigitte, POTIER Claire.

Absents excusés : Mme BIEHLER Danielle donne procuration à Mme GUITTON Sandrine
Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle donne procuration à M. BOUGON Hervé
M. JOURDAN René donne procuration à Mme JOSSAUME Virginie
Mme HENRY Hélène donne procuration à M. HUET Michel
M. LEHOUSSU Jean-Pierre donne procuration à Mme POTIER Claire

Absents : M. DELISLE Yves
M. MARION Jean-Louis

Secrétaire de séance : M. BOSQUET Patrick

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT RPOS 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de reporter le vote au prochain conseil, la SATESE n'ayant pas encore émis son avis sur ce rapport.

CONVENTION TAP

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, une « activité poterie » a été proposée par Mme Cécile GASCOIN, pour la période du 5 novembre au 21 décembre 2018, le mardi et le vendredi de 15h 30 à 16h30. La rémunération de Madame GASCOIN est établie toutes charges comprises à 50 €/heure soit un montant total de 700 € + 15€ de cuisson pour 14 séances.

M. le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur la mise en place de cette activité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la signature de cette convention avec Mme GASCOIN Cécile pour 14 séances du 05/11/2018 au 21/12/2018 pour un montant total de 715 €.

VENTE DE BOIS

Deux lots de bois ont été mis en vente par la commune de Bricqueville-sur-mer, plusieurs offres ont été reçues pour chacun des lots, le Conseil municipal retient l'offre la mieux disante pour chacun des lots :

- LOT N°1 et N° 2: M. Patrick BOSQUET

TRAVAUX EN COURS

Eglise

Les derniers travaux inclus dans la part budgétaire de l'année arrivent à leur terme, ils se poursuivront par l'aménagement de l'enclos dès le début 2019.

Aménagement RD20

M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement de la RD20 pour limiter la vitesse et faciliter l'accès au lotissement de la Pairierie commenceront au début de l'année prochaine.

Point d'apport volontaire :

M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux pour le point d'apport volontaire à La Bretonnière sont terminés.

Lotissement La Pairierie

M. HUET informe le Conseil municipal que les travaux de la première phase sont terminés. Concernant la vente des lots, pour la première tranche 12 lots ont été vendus le 13ème sera vendu en octobre. Pour la 2ème tranche, 9 promesses de ventes ont été signées et 4 lots sont en pré-réservations.

Toilette de la Cale

M. HUET informe le Conseil municipal qu'une réunion est prévue avec toutes les entreprises le 8 octobre prochain.

PROJET PARC DE STATIONNEMENT ET AMENAGEMENTS VOIRIES

M. le Maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre qu'il a reçue de M. GRISEL, Architecte, pour le projet de parc de stationnement et aménagement des voiries autour de l'église. Le forfait provisoire de rémunération est estimé à 24 400 € HT, pour un montant de travaux de 280 000 € HT. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

TRAVAUX ET ENGAGEMENT POUR LA PROTECTION DU LITTORAL BRICQUAIS (gestion du trait de côte)-Apport de sable et pose de ganivelles

Suite aux conditions météorologiques de la dernière période hivernale, le cordon dunaire a énormément souffert, fragilisé par une importante érosion. Le camping municipal de la Vanlée est aujourd'hui menacé de submersion marine en cas de nouvelle tempête de même importance.

Après de nombreuses réunions avec M. Philippe BAS, Sénateur, la D.D.T.M. de la Manche, la Communauté de communes G.T.M. et des techniciens spécialisés dans l'étude et la prise en charge de l'érosion maritime, il a été retenu deux stratégies qui semblent être les plus appropriées à la situation d'urgence à laquelle nous sommes confrontés. La première étape sera l'apport de sable au regard de la façade maritime du camping, jusqu'à une centaine de mètres au nord de la limite de ce dernier.

Cette solution reste la plus efficace pour une mise en place rapide. Le volume de sable estimé est de 12 000 m³.

Le coût de l'opération est de 44 400 € HT selon le devis reçu de l'entreprise EUROVIA, réparti de la façon suivante :

- Subvention des services de l'Etat 80 % : 35 520 €
- Reste à charge pour la commune : 8 880 €

M. le Maire propose :

- **D'adopter le principe des travaux de mise en place d'un apport de sable (volume estimé à 12 000 m³) pour conforter la dune aux abords du camping de la Vanlée et jusqu'à une centaine de mètres au nord de la limite de ce dernier sur la commune de Bricqueville sur mer,**
- **De valider le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant global de travaux de 44 400 € HT,**

- De solliciter l'aide de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer par une demande de subvention éligible dans le cadre du fond de concours de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) pour une prise en charge à 80 %,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et d'intervenir auprès de l'entreprise retenue après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la DDTM.

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à ces propositions.

Cette délibération annule et remplace la précédente.

La seconde étape sera la mise en place de ganivelles sur la partie haute du cordon dunaire qui s'étend du camping de la Vanlée à la cale de Bricqueville sur mer soit sur 950 mètres.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise 3CJ qui a déjà réalisé les premières poses de ganivelles et qui avait donné satisfaction.

Le coût de l'opération s'élève à 33 060 € HT réparti de la façon suivante :

- Subvention des services de l'Etat 80 % : 26 448 €
- Reste à charge pour la commune : 6 612 €

M. le Maire propose :

- D'adopter le principe des travaux de mise en place de ganivelles pour conforter la dune aux abords du camping de la Vanlée et jusqu'à la cale de Bricqueville sur mer,
- De valider le devis de l'entreprise 3CJ pour un montant de travaux de 33 060 € HT,
- De solliciter l'aide de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer par une demande de subvention éligible dans le cadre du fond de concours de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) pour une prise en charge à 80 %,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et d'intervenir auprès de l'entreprise retenue après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la DDTM.

Le Conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à ces propositions.

Cette délibération annule et remplace la précédente.

DIA

M. le Maire présente au Conseil municipal les déclarations d'intentions d'aliéner reçues dernièrement en mairie pour décision :

Références cadastrales du terrain	Nom du propriétaire(s)	Décision du Conseil Municipal
ZZ 52	Mme EUDES Françoise M. EUDES Jean-Jacques Mme EUDES Sophie	Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
AX 424	M et Mme DECLOMESNIL Norbert	Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain

PERMANENCES DE SEPTEMBRE :

Samedi 6 octobre : M. BOUGON Hervé et M. BOSQUET Patrick

Samedi 13 octobre: Mme Hélène HENRY et Mme PICOT Brigitte

Samedi 20 octobre: Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle et M.MALHERBE Claude

Samedi 27 octobre: M. Michel HUET et Mme Sandrine GUITTON

QUESTIONS DIVERSES

Foyer Notre Dame :

M. le Maire informe le Conseil municipal que lors du dernier passage de la commission de sécurité au Foyer Notre Dame, des mises aux normes devaient être effectuées au niveau des portes, sous menace de fermeture du Foyer. Un devis a été effectué et les travaux devraient commencer la semaine prochaine.

Rallye automobile :

Le rallye automobile aura lieu le samedi 13 avec la présentation des équipes et des véhicules, et le dimanche 14 avril 2019 pour la course.